

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 247 concernant le traitement de Mme Boust, employée auxiliaire au ravitaillement général

n° 247

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
5 mars 1947

Numéro JO  
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro  
30 mars 1947

### TEXTE INTÉGRAL

Le traitement de Mme Boust, employée auxiliaire 3° catégorie, au traitement mensuel de six mille deux cent cinquante francs (6.250 fr.), précédemment à la charge du ravitaillement général, est imputé pour compter du 1er février 1947 au compte du budget local.